



DA 1206/1

FICHE TECHNIQUE

ÉLIMOUSSE

DESTRUCTEUR DE MOUSSES ET LICHENS SUR TOUS MATÉRIAUX
ACTION RAPIDE ET RÉMANENTE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1,02 +/- 0,03
Odeur : légère
Couleur : incolore
pH : 13,5 +/- 0,5
Point éclair : sans

Composé actif biocide :
Chlorure de didécyldiméthyl ammonium : 21 gr/Kg





PROPRIÉTÉS

ÉLIMOUSSE élimine de façon très rapide les lichens et les mousses vertes ou noires sur toitures (tuiles, ardoises, ciment, shingle, éverite, etc.), murs (crépis, enduits, pierres), monuments, vasques, rocailles, balcons, terrains de tennis sans en boucher la porosité.

Avantages : ce produit élimine également les moisissures dans les milieux humides. À base d'ammonium quaternaire, il s'applique toute l'année soit en préventif, soit en curatif. Formulation compatible avec tous les matériaux usuels sans en modifier l'aspect ni la couleur. **ÉLIMOUSSE** permet de préserver les régions traitées de la repousse ultérieure des végétaux (les propriétés rémanentes dépendent de la porosité du support et de son exposition aux intempéries).

Domaines d'utilisation : ÉLIMOUSSE convient aux utilisateurs tels que : couvreurs, peintures en bâtiment, les complexes sportifs, les collectivités, les services d'entretien municipaux, les industries, etc…).

Utilisation d'**ÉLIMOUSSE** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Préventif : Supports avant peinture. Supports à conserver propres.	10 %. 10 %.	Nettoyer le support, pulvériser **ÉLIMOUSSE** dilué jusqu'à refus du support, laisser sécher totalement avant mise en peinture. Faire une application annuelle (début du printemps ou de l'automne). Selon les conditions climatiques et l'exposition aux vents dominants, un deuxième traitement peut être nécessaire. **Consommation moyenne :** 1 Litre d'**ÉLIMOUSSE** dans 10 Litres d'eau, pour 10 à 15 m² selon la densité de la mousse ou des lichens.
Curatif : Revêtements de mousses et lichens épais. Revêtements de mousses et lichens moyennement épais. Faibles dépôts.	50 %. 50 %. 50 %.	Pulvériser jusqu'à refus du support. Les algues et les mousses superficielles seront éliminées par le vent et les intempéries, les lichens disparaîtront lors de leur réduction en poussière. Selon l'abondance et la résistance des végétaux à détruire, une deuxième application 15 jours après peut s'avérer nécessaire. Cette deuxième application peut se faire après un brossage ou un rinçage au jet d'eau du support. **Consommation moyenne :** 5 Litres d'**ÉLIMOUSSE** dans 10 Litres d'eau, pour 10 à 15 m² selon la densité de la mousse ou des lichens.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en Velin (69).

04/12





Recommandations : appliquer de préférence en dehors des périodes de grand vent, de fortes pluies et de chaleur intense. Ne pas rejeter dans un étang ou dans un ruisseau, toxique pour les poissons et crustacés. Toujours utiliser des récipients parfaitement propres. Ne pas appliquer **ÉLIMOUSSE** sur des mousses lorsque celles-ci sont sur la terre ou d'autres végétaux. Porter des gants, un vêtement de protection approprié. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Biodégradabilité : l'agent de surface non ionique présent dans la formulation est conforme au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption est portée sur chaque étiquette. Produit strictement réservé à un usage professionnel. Type de produit TP 10 (produits curatifs pour la protection des toitures, murs et façades. Produits pour les dallages, terrasses et sols. Produits préventifs pour la protection des toitures, murs et façades).

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.

Solutions et Produits pour la Maintenance, les Traitements et l'Hygiène
Unité de Recherches et de Fabrication
Parc d'activités Mathias – BP 9 – 26320 St Marcel-lès-Valence
Tél : 04 75 58 80 10 - Fax : 04 75 58 74 46
e-mail : contact@dacd.com - site web : www.dacd.com
S.A.S au capital de 1 500 000 € - R.C.S. Lyon SIREN 453 231 565 – APE 4671Z
N° Intracommunautaire FR 20 453 231 565 - Siège Social, Vaulx-en Velin (69).